

## F04 - PRAIRIES FLEURIES A TRES HAUTES HERBES (MEGAPHORBIAIES)

### Habitats concernés

Mégaphorbiaie hydrophile (6430, 6440)

### Espèces concernées

Cuivré des marais (1060)

**Vison d'Europe\* (1356\*)**

Loutre (1355),

*Libellules* : Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Agrion de Mercure (1044), Cordulie splendide (1036)

*Chauve-souris* : Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Minioptère de Schreibers (1310)

Marouette ponctuée (EA119), Busard des roseaux (EA081),

Cigogne blanche (EA031)



**Enjeux** : vastes ensembles de communautés végétales luxuriantes, les mégaphorbiaies sont présentes potentiellement sur l'ensemble du lit majeur de la Charente et de ses affluents où elles occupent des biotopes très variés pourvu que l'alimentation en eau soit suffisante et que les actions anthropiques y soient nulles ou faibles : bordure des cours d'eau et des fossés, prairies abandonnées, clairières et coupes des différents types de forêts alluviales (frênaies, aulnaies), lisières, bords des chemins...

### ENGAGEMENTS :

#### Je m'engage à :

1. Faucher après le 25 juillet lorsque je réalise une fauche **périodique d'entretien**  
*Point de contrôle* : contrôle sur place d'absence de fauche avant le 25 juillet
2. Réaliser cette fauche **par bandes ou de façon centrifuge**, permettant aux oiseaux de s'échapper vers la périphérie de la parcelle (cf. schéma joint)  
*Point de contrôle* : contrôle d'une fauche centrifuge de la parcelle.
3. N'utiliser **ni fertilisation organique ou minérale** du sol, ni **produits phytosanitaires** afin d'éviter la modification de la composition floristique et faunistique.  
*Point de contrôle* : contrôle sur place de l'absence de fertilisation organique ou minérale du sol, et de traces visuelles de produits phytosanitaires.

### RECOMMANDATIONS :

1. Réaliser une fauche d'entretien périodique de la mégaphorbiaie, idéalement **tous les 2 ou 3 ans**
2. **Exporter** les produits de fauche (foin, compost...)